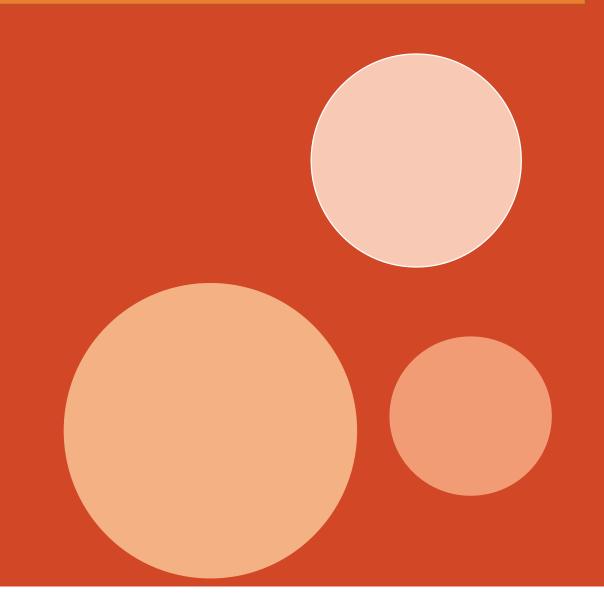


Les dynamiques inclusives





Quels cadres de référence pour agir ?

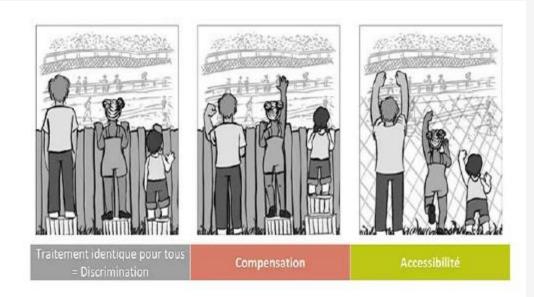
La nécessaire compensation du handicap (en particulier par la prestation de compensation du handicap - pch) qui permet, sur la base du projet de vie de la personne,

de prendre en compte l'ensemble des surcoûts induits par le handicap ;

L'obligation d'accessibilité de l'ensemble de la chaîne des déplacements, des transports publics et l'espace public,

les moyens de communication publique en ligne (internet, téléphone, tv...),

l'exercice de la citoyenneté (accès au processus électoral) et les services publics (appels d'urgences, accès au droit...).



« Loi du 11 février 2005 » : une évidence ?

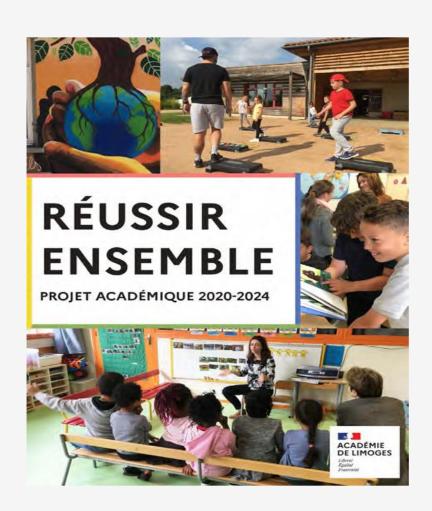
Liberté Égalité Fraternité

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Liberté Égalité Fraternité

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Un engagement de la nation



Et en académie?

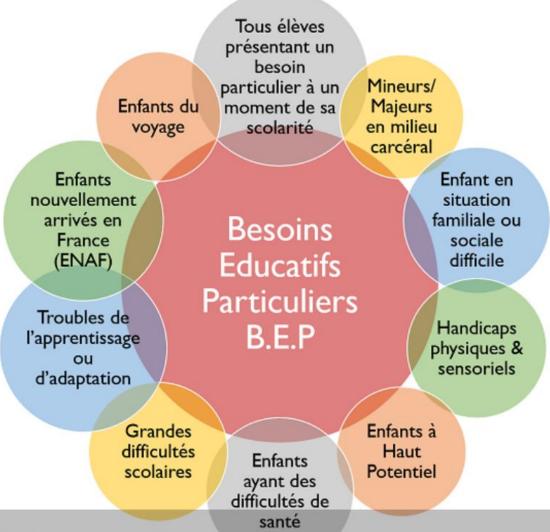
La feuille de route en faveur d'une école inclusive s'inscrit dans les 3 axes du projet académique :

- ① **Construire ensemble** pour des actions structurées avec l'appui d'un réseau d'acteurs.
- ② Accompagner les personnels à travers la formation, la coopération inter-métiers et la valorisation des expertises.
- ③ Accompagner l'élève dans son parcours de réussite en favorisant l'accessibilité, l'autonomie et la continuité des apprentissages.

- Améliorer les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap, leur suivi, l'accueil des familles
- Améliorer la fluidité des parcours et la réponse aux besoins de tous les EBEP notamment par l'articulation entre l'Ecole et le médico social, ainsi que par l'accompagnement et la formation des professionnels



Pour qui? Une diversité



Avec des services dédiés et une diversité de partenaires



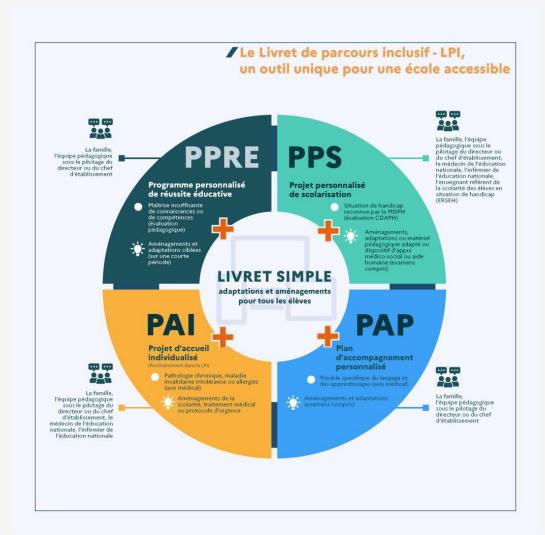












Quels plans? Pour qui? Une pluralité de réponses

Les élèves en situation de handicap dans l'académie de Limoges

+12% en un an +40% en 5 ans +72% en 10 ans +172% depuis 2005 5 559 élèves en situation de handicap en milieu ordinaire* à la rentrée 2023

5% des élèves des écoles, collèges et lycées

*Enquête de rentrée DGESCO sept2023.

Dont 1 élève sur 5 bénéficiant d'un dispositif ULIS

+10% Nombre de dispositifs ULIS en 5 ans 97 ULIS (85 Public & 12 Privé)

Dont 55% des élèves bénéficiant d'un AESH

+44% d'accompagnement AESH depuis 5 ans

61 Pôle inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL)

Les dispositifs dédiés dans l'académie de Limoges

Dispositifs en appui à la scolarisation en milieu ordinaires

97 ULIS de l'école au Lycée

Unités d'enseignement externalisées en milieu ordinaire : 46 +30% en 5 ans

5 UEE Maternelle Autisme dont 2 UEE Elémentaire Autisme dont

dont 1 UEE Polyhandicap

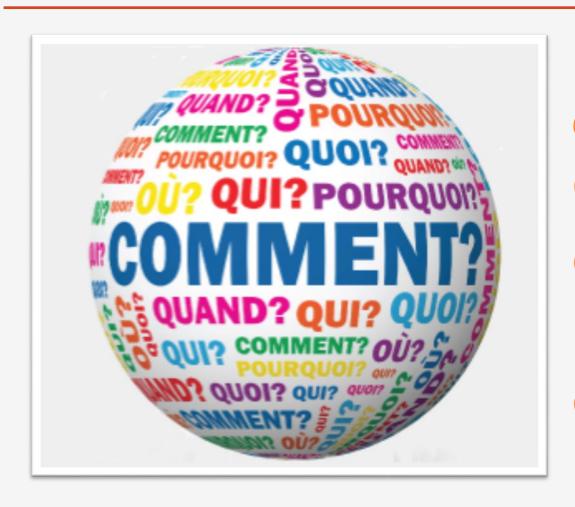
D.A.R: 8 Dispositifs d'autorégulation TSA TND

3 EMAS 1 SESSAD délocalisé

1 PEJS



Des enjeux partagés collectivement Quelles clarifications des dispositifs d'inclusion?



Des enjeux partagés collectivement Quels processus d'évaluation des besoins, d'orientation et de prescription?



Des enjeux partagés collectivement Quelles pistes opérationnelles pour rapprocher les établissements scolaires et médicosociaux?



« La fausse piste d'une seule et unique intervention centrée sur un individu et le trouble »



La force d'une approche personnalisée inscrite dans un collectif



réflexions

«... une organisation sociale est inclusive lorsqu'elle module son fonctionnement, se flexibilise pour offrir au sein de son ensemble commun, un « chez soi pour tous »

Charles Gardou La société inclusive, parlons-en, 2012

Merci de votre attention